

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 MAI 2013 à 20 heures 00.**

Date de la convocation : **04 mai 2013**

Date d'affichage : **04 mai 2013**

Présents : Georges RODET, Jean-François NALLET, Dominique COLIN, Isabelle CORSAIN, Patrick BAVOUX, Jean-François POUPON, Bruno GAILLARD, Elie BERARD, Michèle DANANCIER, Gilles DONGUY, Elodie LELARDOUX, Eric GUILLERMIN.

Excusés : Françoise BILLOUD, Jean-Claude GONOD et Robert SEVE.

Pouvoirs : Françoise BILLOUD donne pouvoir à Jean-François NALLET
Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Georges RODET
Robert SEVE donne pouvoir à Patrick BAVOUX

Secrétaire : Jean-François NALLET

Les comptes rendu des réunions du 04 avril et 11 avril sont approuvés à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME – SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

Jean-François Nallet, maire adjoint, informe que la Commune entre dans la dernière phase de la révision du PLU et du schéma d'assainissement. Il rappelle l'esprit qui a conduit à ce schéma qui permet de rendre cohérent les perspectives d'urbanisation et la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales. Il rappelle les modifications apportées aux dossiers suite à l'enquête publique et à la réception des avis des personnes publiques associées, travaillées lors de la réunion du conseil du 13 février et transposées par le bureau d'étude. Un tour de table est engagé et chaque membre du conseil fait part de son avis et de ses dernières observations sur ces deux dossiers.

Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme :

Le conseil municipal,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 123-10;
- Vu la délibération en date du 22 septembre 2008 prescrivant la révision du PLU;
- Vu la délibération en date du 16 juin 2010 relative au débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable;
- Vu la délibération en date du 11 juillet 2012 arrêtant le projet de révision du PLU ;
- Vu l'arrêté municipal en date du 20 octobre 2012 soumettant le projet de révision du PLU à enquête publique ;
- Vu l'avis des personnes publiques et la prise en considération de leurs observations ;
- Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,
- Considérant que les résultats de la dite enquête publique et l'avis des organismes consultés ont nécessité quelques modifications mineures du projet de PLU;
- Considérant que le projet de révision du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L123-10 du code de l'urbanisme ;

DECIDE D'APPROUVER, à l'unanimité, après avoir délibéré et procédé à un vote à bulletin secret, la révision du PLU telle qu'elle est annexée à la présente.

- Conformément aux articles R. 123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département
- Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.
- La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et après l'accomplissement des mesures de publicité.

Approbation de la révision du schéma d'assainissement :

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement et plus précisément ses articles L 214-1, R 214-1 et suivants ;
Vu le décret 2007-397 du 22 mars 2007 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L 2224-10 ;
Vu le dossier de schéma directeur d'assainissement pluvial, élaboré par le bureau d'études NICOT;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 juillet 2012 ayant arrêté le projet de schéma directeur d'assainissement et eaux pluviales ;
Vu l'arrêté municipal en date du 20 octobre 2012 soumettant à enquête publique le projet de schéma directeur d'assainissement et eaux pluviales arrêté;
Vu l'avis des personnes publiques et la prise en considération de leurs observations ;
Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur et la prise en considération des demandes,
Considérant que les résultats de la dite enquête publique et l'avis des organismes consultés;
Considérant que le projet de révision du schéma directeur d'assainissement et eaux pluviales tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L123-10 du code de l'urbanisme ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, et par un vote à bulletin secret, d'approuver le Schéma Directeur d'Assainissement Eaux Pluviales tel qu'il est annexé à la présente
Conformément à l'article R123-25 du Code l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

DEVIS PAYSAGISTE – VIREMENT DE CREDITS

Dominique Colin, Maire-Adjoint rappelle la séance de conseil municipal du 13 février 2013 au cours de laquelle il avait été décidé qu'un paysagiste qualifié devait assurer le programme des travaux et le plan sommaire de l'aménagement pour le projet d'aménagement d'espaces publics et de chemins piétonniers (plan d'eau, extension parking Garavand, chemins piétonniers)...

Il rappelle la décision du conseil municipal de juin 2012 de présenter ce projet à l'appel à projet du Département et la décision du Conseil Général d'une subvention à hauteur de 30 % au titre de l'aide aux communes sur la base du dossier présenté. Il précise que pour que cette subvention soit engagée et pérennisée il est nécessaire d'adresser au Département un dossier complet et précis avec des devis sur le projet. Il indique qu'un dossier de programme doit être établi sur la base duquel une consultation d'entreprises pourra être effectuée...

Pour définir le programme des projets, il propose à l'assemblée le devis de l'Atelier Fontaine d'Annecy pour un montant de 3 000 € HT pour la mission se décomposant ainsi :

- Parking Mairie : plan masse d'aménagement de type avant projet pour un montant de 1 200 € HT,
- Bassin de rétention paysagé sur terrain communal avec promenade piétonne : plan masse d'aménagement de type avant projet pour un montant de 1 500 € HT,
- RDV de présentation des deux dossiers : 300 € HT.

Le Maire indique qu'il est nécessaire de réaliser un virement de crédits pour l'opération concernée et propose de réaffecter le solde de l'opération n°186.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire et Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré :

ACCEPTTE à l'unanimité le devis de l'Atelier Fontaine pour un montant de 3 000.00 € HT pour le descriptif énoncé ci-dessus,

ACCEPTTE à l'unanimité le virement de crédits suivants en section d'investissement :

Dépenses : réduction du compte 2313 de l'opération n°186 « chaudières » pour un montant de 3 430€,
Crédits : Augmentation du compte 2313 de l'opération n°189 « espaces publics chemins piétonniers» pour un montant de 3 430 €,

CHARGE les adjoints concernés de préparer le dossier pour la demande de subvention au Conseil Général.

RENOUVELLEMENT CONTRAT MAINTENANCE CHAUFFAGE

Monsieur le Maire :

- rappelle que le contrat périodique conclu avec l'entreprise Chanel Maintenance Chauffage pour la vérification des chaudières des bâtiments communaux est échu depuis le 31 décembre 2012.
- donne lecture de la proposition de nouveau contrat pour une durée de cinq ans qui se compose de deux contrats :
 - Visite annuelle : 375 € HT comprenant :
 - Chaudière fioul : appartements ancienne école et nouveau local des pompiers,
 - Chaudière gaz : stade communal et bâtiment de la médiathèque-école primaire
 - Visite tous les deux ans : 760 € HT
 - Appareils de chauffage – radiant gaz + radiateurs gaz : Eglise et salles annexes de la Cure
- précise que le prix est revalorisé en fonction des conditions économiques existantes,

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, Le Conseil Municipal :

ACCEPTTE les contrats proposés par l'entreprise Chanel Maintenance Chauffage d'Étrez avec effet au 1^{er} janvier 2013 et pour une durée de cinq ans (années 2013 à 2017 incluses).

DEMANDE DE CESSIION D'UN TENEMENT FONCIER PAR UNE ENTREPRISE

Georges RODET, Maire explique qu'une entreprise a sollicité la commune pour une cession d'un tènement foncier d'environ 5 000m² pour y implanter un atelier et un dépôt. Après étude de cette demande, la commune lui proposera un emplacement sur la zone à vocation artisanale au hameau de Garavand.

PROJET DORTHAN AIN HABITAT

Dominique Colin, Maire-Adjoint annonce que le Département a adopté, par délibération en date du 11 décembre 2012, les orientations et le cahier des charges du programme HAISSOR. La commune de Beny, par délibération du 11 avril 2013 avait décidé de déposer un dossier pour répondre à cet appel à projet. Le projet de Dorthan avec Ain Habitat comme maître d'ouvrage a été retenu par le Département suite à la présentation devant un jury.

Le Maire, le 1^{er} adjoint et l'ADAPA participeront à une présentation du projet de Bénny lors de la réception au Conseil Général d'une délégation du centre médico-social de la région sierroise (canton du Valais en Suisse) ayant mis en œuvre une expérience sensiblement similaire de logements adaptés.

Ain Habitat attend l'obtention du permis d'aménager et prépare la phase de consultation des entreprises.

PROJET D'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE :

Dominique Colin, Maire-Adjoint, présente le projet du Département de création en 2014 d'une Agence départementale d'ingénierie, pour venir en appui des petites communes suite au désengagement de l'Etat en matière d'ingénierie publique et d'aide technique aux collectivités. Le Président du Conseil Général va proposer au vote de l'assemblée départementale de juin la création de cette Agence départementale. Cette structure nommée «Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain» sera un Etablissement Public Administratif. En 2012, suite à une consultation, plus de 200 communes avait confirmé l'intéressement à ce projet. Cette agence se positionnera sur des missions de Conseil, d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et également de Maîtrise d'œuvre (pour des travaux n'excédant pas 90 000 € HT). Différents domaines d'intervention sont prévus : voirie, eau et assainissement, urbanisme et aménagement, bâtiment et énergie et développement économique. Ce service est déjà mis en place par douze départements en France et pour l'Ain, il serait mise en place dès le 1^{er} janvier 2014.

Le budget de la structure sera assuré par une participation du Département, une cotisation des collectivités adhérentes estimée à 0,50€/habitant avec un minima de 200 €, et une facturation des prestations d'AMO et de maîtrise d'œuvre. La cotisation des communes serait réduite de moitié si la communauté de communes adhère aussi à l'Agence.

Dans un premier temps, la commune doit se prononcer sur son intérêt pour le projet et son intention d'adhésion.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité de répondre favorablement à ce projet d'Agence.

INTENTION DE PROJET POUR L'AIDE AUX COMMUNES DU DEPARTEMENT

Dominique Colin, Maire-Adjoint, présente la sollicitation du Département pour l'Appel à projets des communes pour 2014 : comme chaque année, les communes doivent se proposer un de leurs projets 2014 au Département pour avoir éventuellement une subvention.

Il sollicite les conseillers municipaux pour un tour de table permettant d'exprimer les projets prioritaires de la commune pour les 2 ans à venir...

Différents projets sont proposés : aménagement de la traversée du village, poursuite des travaux d'embellissement du bourg vers le stade, réfection de la toiture du bâtiment Garavand, extension des vestiaires et auvent du stade, parking et éclairage du stade...

Après discussion et vote, le conseil municipal privilégie la poursuite des travaux engagés au bourg par l'aménagement de voirie de la traversée du village.

Patrick Bavoux est chargé de préciser le projet et son estimation financière pour un envoi au Département avant la fin juin 2013.

SITE INTERNET

Jean-François Nallet, Maire-Adjoint, propose de réaliser un site internet de la commune. Ce site fait partie des propositions de la commission communication depuis le début du mandat et n'a toujours pas pu être réalisé. Il indique qu'il devra être mis en service avant le 1^{er} septembre pour ne pas être trop proche de la période préélectorale des prochaines élections municipales de mars prochain. Il indique que seule l'équipe municipale en place à la connaissance suffisante des dossiers passés et en cours pour enrichir vraiment le site et le rendre attractif.

Après échanges, le conseil municipal accepte la conduite de ce projet et charge Jean-François Nallet d'établir un cahier des charges et d'obtenir des devis pour le prochain conseil municipal. Une décision sera alors prise sur le financement de cette action.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE (compétence communautaire) : Patrick Bavoux indique que les travaux de "printemps" ont débuté et sont réalisés par l'entreprise Bonnefoy.

Les travaux suivants sont prévus sur la commune :

- L'Arbine : reprise en enrobé sur 250 m,
- Vacon et Fraidègue : bordures + enrobé pour stabiliser l'élargissement
- Cheminement piéton depuis le parking 19 mars 1962 jusqu'au stade : travaux d'émulsion et pose des barrières de protections dans les semaines à venir.
- Busage du fossé à droite de la voie piétonne sur 100 m pour permettre un dégagement occasionnel

Signalétique des rues et habitations : la pose des panneaux et des numéros sont en cours de réalisation par l'entreprise. Bruno Gaillard, Robert Sève et Patrick Bavoux suivent le dossier.

Enfouissement des réseaux : à ce jour, pas d'évolution du chantier. Patrick Bavoux est en contact avec Mr Poulénard de l'entreprise SAFEGE (maîtrise d'oeuvre). ERDF doit donner l'autorisation de raccorder le nouveau réseau électrique souterrain début juin. Mr Poulénard recherche un contact avec France Télécom pour la pose des câbles de téléphonie.

Eclairage public : Les commandes sont passées. Les travaux de pose de matériel devraient commencer début juillet. Un rendez-vous avec Mr Dubois de l'entreprise CEGELEC est fixé pour repreciser quelques points.

A Corps Dons : l'association a adressé un courrier de remerciement pour le soutien et la participation au 8^{ème} tournoi de beach-rubby du 20 avril.

Depuis 2006, l'association a pu soutenir les associations suivantes : l'Arche (12 000 €), Leucémie Espoir (400 €), Vaincre la mucoviscidose (1 000 €), le Dancefloor du bonheur (300 €), soutien aux soins palliatifs (3 100 €), Wegener Info et autres vascularités (800 €).

Archives : suite à un tri dans les dossiers d'une salle de la cure, des documents anciens ont été trouvés. L'un d'eux concerne le recensement de 1872 (nombre d'habitants, animaux...).

Avis de naissance : Lison JOMARD née le 9 mai 2013, domiciliée aux Jacquets